

Éco-santé

#2 Agir *plus vite*



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

Aujourd'hui, le constat est clair, **les dépenses de santé augmentent chaque année** sous l'effet du vieillissement de la population et de la progression des maladies chroniques. Notre système de santé est sous tension : délais plus longs, accès aux soins plus difficile, soutenabilité financière menacée.

Face à ces enjeux, il devient **essentiel d'agir**. C'est dans cette perspective qu'**Harmonie Mutuelle, entreprise à mission, a lancé le mouvement de l'Éco-santé**. Cette démarche vise à accélérer le déploiement de solutions concrètes, déjà existantes, tout en construisant collectivement de nouvelles réponses autour de trois axes majeurs : **agir plus tôt, agir plus vite et agir autrement**.

► *Le savez-vous ?*

Plus de 6 Français sur 10

ont déjà renoncé à au moins un acte de soin.¹

82 % des Français

observent des inégalités en matière d'accès aux soins.²

45 % des Français

estiment qu'il leur est difficile d'accéder aux soins.²

6,4 millions de Français

n'ont pas de médecin traitant.³



► *Et si nous participions à rendre la santé plus accessible ?*

Se soigner en France devient de plus en plus compliqué, notamment en raison des délais qui s'allongent, mais aussi parce que les parcours de soins sont complexes. Il est essentiel d'**agir plus vite**, en proposant des solutions permettant d'**accélérer la prise en charge** afin de **prévenir l'aggravation des problèmes de santé** et de **mieux maîtriser les coûts** associés à l'errance médicale ou à un accès aux soins difficile.

¹ Source IPSOS, mars 2024.

² Étude Viavoice-Groupe VYV, janvier 2023.

³ Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, 2025.

Faciliter l'accès aux *soins*

Engagée en faveur d'un meilleur accès aux soins, Harmonie Mutuelle a été la première mutuelle à déployer la réforme du 100 % santé en optique, dentaire et audiologie. Fidèle à notre mission de protection et d'accompagnement, nous plaçons nos adhérents au cœur de notre action en facilitant leurs démarches et en assurant des prises en charge rapides et adaptées à leurs besoins.



De nombreux services inclus dans la complémentaire santé pour permettre d'agir plus vite.

► Être mieux informé et mieux soigné

- Délai d'attente, éloignement géographique, coût... consulter un spécialiste n'est pas toujours simple. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle offre un [deuxième avis médical](#). Ce service permet d'obtenir un second diagnostic de la part d'un médecin expert, sous 7 jours, et peut mettre en lumière des solutions alternatives.
- Parce que la santé ne devrait jamais être reléguée au second plan, nous proposons un [service de téléconsultation sans rendez-vous](#), jusqu'à 5 par an incluses dans le contrat santé. Depuis l'application Harmonie&Moi, chaque adhérent peut consulter un médecin ou un spécialiste 24h/24 et 7j/7.
- Harmonie Mutuelle réaffirme son rôle dans l'accès à des soins innovants avec un [service d'imagerie modélisée en 3D](#), destiné aux patients atteints de pathologies graves. Ce dispositif, réalisé avec Visible Patient Lab, permet d'aider au choix thérapeutique et de simuler des actes chirurgicaux afin de limiter les risques.

► Gagner du temps et simplifier les démarches

- En cas d'opération programmée, [Kalixia Hospit](#) accompagne les patients, en complément des recommandations du médecin, dans le choix de l'établissement le plus adapté à leurs besoins. Ce service facilite la recherche et la comparaison des structures hospitalières afin de prendre une décision en toute sérénité.
- Inclus dans le contrat santé, il est possible de commander rapidement ses lentilles de contact et produits d'entretien avec le service en ligne [Kalixia Contacto 2.0](#) : calcul de la prise en charge en quelques secondes, tiers payant intégré et livraison à domicile en 48 h.

Accompagner en cas de *difficultés*

Chacun peut être confronté à des aléas de la vie tels que la maladie, le handicap ou la perte d'un proche. Ces situations peuvent entraîner des répercussions importantes sur le quotidien et rendre parfois plus complexe l'accès aux soins. Dans le cadre professionnel, comme dans la sphère personnelle, il est essentiel de permettre aux salariés de bénéficier rapidement d'un accompagnement et des soins nécessaires.



C'est dans les moments difficiles qu'une aide, une écoute attentive ou un soutien financier sont des plus précieux.

► Des services pour écouter, orienter et accompagner

- Une cellule d'écoute (accompagnement de psychologues sur site, en face-à-face, ateliers collectifs...) peut être déployée rapidement au sein des entreprises afin de prévenir les traumatismes chez les salariés suite à un événement (incendie, décès, accident...) et de favoriser un retour progressif à une activité normale.
- Pour accompagner les salariés à surmonter leurs difficultés personnelles et professionnelles, Harmonie Service Social est un service d'accompagnement individuel, complet et sur mesure, proposé aux entreprises. Par téléphone ou sur site, des experts les écoutent et les aident à mettre en place des solutions dans 6 domaines d'intervention : famille, budget, logement, santé, handicap et travail.

► Un soutien humain et financier pour les plus fragiles

- Harmonie Mutuelle réinvestit ses excédents au profit de ses adhérents et les accompagne avant que la situation ne devienne critique ou urgente, pour permettre une entrée plus précoce dans le parcours de soins. En cas de difficulté, notre service d'action sociale propose une réponse adaptée à chaque situation : une participation aux frais de santé coûteux, une aide temporaire pour le règlement d'une partie des cotisations...
- En lien étroit avec les partenaires sociaux des branches professionnelles, nous construisons également des solutions de prévention et d'aides sociales adaptées à chaque secteur d'activité. Grâce au fonds social prévu par le degré élevé de solidarité, un soutien particulier est apporté aux salariés confrontés à des difficultés : exonération de cotisation, aides financières individuelles, solutions dédiées aux parents, aux aidants ainsi que des actions en faveur du bien-être...

Ce que dit *la loi*

La loi de financement de la Sécurité sociale 2026 a instauré la création d'un réseau « France Santé ». Ce réseau permettra à chaque Français d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures si son état de santé le nécessite. L'enjeu est de renforcer l'organisation territoriale des soins de premier recours, en s'appuyant notamment sur des structures existantes : maisons et centres de santé, cabinets de groupe, établissements de santé...

Le Gouvernement souhaite constituer un réseau de 5 000 structures d'ici 2027, pour lutter contre les déserts médicaux et répondre aux difficultés d'accès aux soins.

» Actions de solidarité

- **Le degré élevé de solidarité (DES)** est un dispositif obligatoire lorsque les partenaires sociaux d'une branche professionnelle décident de recommander un organisme assureur en santé ou en prévoyance. Le décret n° 2014-1498 du 11 décembre 2014 en précise le contenu et permet aux salariés vulnérables de bénéficier d'actions de prévention et d'aides solidaires. Ces aides sont financées par un fonds social mutualisé, alimenté par 2 % du montant global de la cotisation annuelle sur l'ensemble du contrat collectif.
- Un **service social du travail** doit être organisé dans tout établissement employant habituellement au moins 250 salariés selon l'article L4631-1 du code du travail de mars 2012. Harmonie Service Social est une solution qui répond à cette obligation légale.

“

Être à l'écoute des branches professionnelles, c'est avant tout agir sur les causes profondes qui fragilisent les entreprises et leurs salariés. Notre expérience, acquise auprès de plus de 45 branches professionnelles qui nous font confiance pour la gestion de leurs fonds de solidarité, atteste de la pertinence de nos solutions et de notre capacité à intervenir avec réactivité face aux situations de vulnérabilité.

Qu'il s'agisse de la survenue d'un handicap, d'une maladie grave, de besoins d'accompagnement en santé mentale ou du soutien aux salariés aidants, nous déployons des réponses adaptées aux réalités du terrain et aux spécificités de chaque secteur d'activité.

”



Franck Truong
Responsable conseil, prévention
et services branches et grands
collectifs d'Harmonie Mutuelle

Ensemble, agissons plus vite !



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**